



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Les effets de la grève des enseignants en Martinique

Question écrite n° 27548

Texte de la question

M. Jean-Philippe Nilor alerte M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les effets de la mobilisation des enseignants martiniquais. Depuis le 5 décembre 2019, le projet de réforme des retraites mobilise des enseignants martiniquais, plus que jamais déterminés à faire entendre leurs doléances. En première ligne dans les mouvements sociaux qui ébranlent tous les territoires, ils n'ont cessé de s'opposer à ce projet qui, non seulement, amputera considérablement leur pension mais aggravera aussi les inégalités et les difficultés liées à l'exercice de leur profession. Dévalorisation, manque de moyens, détérioration de leurs conditions de travail, perte de sens de leur mission ont exposé nombre d'eux au *burn out*, quand ce n'est pas au suicide. C'est dans ce contexte général, extrêmement dégradé, qu'ils réclament des moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Outre leur ferme opposition à cette réforme, ils refusent les suppressions de postes qui affecteront particulièrement ce territoire. En leur proposant de passer d'une prévision de 76 suppressions de poste à 40 et en brandissant le 49.3 pour faire passer cette très impopulaire réforme des retraites, le Gouvernement a créé les conditions d'un enlisement de ce conflit et d'une radicalisation des grévistes qui paralyse la communauté scolaire et accentue le clivage entre grévistes et non-grévistes ainsi que de nombreux débordements. Une fois de plus, ce sont les élèves et les familles martiniquaises qui en pâtissent. À croire qu'ils sont considérés comme des variables d'ajustement d'une politique discriminatoire qui, privilégiant une logique purement comptable, ne prend nullement en compte les besoins de ce territoire, dans ce domaine comme dans bien d'autres. À l'approche des examens scolaires, c'est la question du droit à l'instruction et de l'exercice de la mission régalienne de l'État qui se pose. Il est inconcevable que le déploiement des moyens nécessaires à la réussite des jeunes martiniquais soit entravé, pour quelque motif que ce soit. Ainsi, au-delà de la question des retraites, cette mobilisation met en lumière une discrimination territoriale avérée qui prive la Martinique des moyens requis pour la prise en charge éducative de ses populations. En dépit de ses conséquences regrettables qui risquent de laisser des cicatrices au sein de la communauté scolaire, la légitimité de ce mouvement ne fait aucun doute. La tentation de jouer son pourrissement ne serait ni responsable ni acceptable. Il lui demande quand il va entreprendre de vraies négociations avec les représentants des enseignants pour favoriser la compréhension de leurs attentes, répondre à leurs besoins et permettre la reprise des cours dans les écoles de la Martinique, le plus rapidement possible.

Texte de la réponse

L'amélioration des conditions d'exercice constitue un axe fort des travaux poursuivis par le Gouvernement avec l'objectif de favoriser l'accompagnement personnalisé des professeurs tout au long de leur parcours. Dans cet esprit, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) a ouvert des discussions sur le métier d'enseignant au XXI^e siècle avec les organisations syndicales dans le cadre de son agenda social. Si la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 a conduit à suspendre le calendrier initialement prévu, le ministre reste déterminé à engager, dès 2021, la nécessaire revalorisation du métier de professeur, notamment pour les plus jeunes d'entre eux. Le ministre a par ailleurs annoncé l'organisation du Grenelle de l'éducation avec l'objectif de mettre en place une loi de programmation pluriannuelle pour poursuivre la revalorisation du métier

de professeur dans une perspective pluriannuelle. En tout état de cause, l'amélioration des conditions de travail s'est traduite par des actes concrets en faveur de la rémunération des professeurs. Le MENJS a veillé à sécuriser et financer la mise en œuvre du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) qui permet aux professeurs de dérouler une carrière sur deux grades et offre une nouvelle possibilité de promotion avec la création d'un troisième grade (classe exceptionnelle). S'agissant des conditions d'exercice, depuis la rentrée 2019, le déploiement sur l'ensemble de services de ressources humaines de proximité (RH de proximité) permet aux agents d'accéder à un dispositif personnalisé d'accompagnement, de conseil et d'information au regard de leur souhait, questionnements, projets. Amené à évoluer et se densifier jusqu'en 2021, cet outil garantit un accompagnement qualitatif des agents tout au long de leur parcours professionnel. Concernant plus spécifiquement la Martinique, le MENJS soutient l'académie dans son action en faveur des élèves. En effet, malgré la poursuite de la baisse de la population scolaire dans le premier degré public (- 4 % à la rentrée scolaire 2019), les moyens alloués pour préparer la rentrée scolaire 2019 ont été préservés et ont permis de respecter les orientations nationales concernant le dédoublement des classes de « grande section/CP/CE1 ». Le nombre de postes ouverts au concours des professeurs des écoles en 2019 est resté stable par rapport à 2018 (60 postes). Académie particulièrement attractive à la mobilité des professeurs des écoles (plus de 3 demandes d'entrée pour 1 demande de sortie), le solde du mouvement interdépartemental était positif à la rentrée scolaire 2019 (+ 19). Ainsi, le taux d'encadrement de l'académie, constitué par le nombre de professeurs pour 100 élèves, est très supérieur à la moyenne nationale (8,07 contre 5,64 au national). Il continue de progresser compte tenu de la baisse des effectifs d'élèves précitée. S'agissant du second degré public, la rentrée 2019 a été mise en œuvre en tenant compte notamment de la baisse démographique qui se poursuit (- 3 %), de la réforme du lycée et de la transformation de la voie professionnelle afin de permettre une meilleure maîtrise des moyens d'enseignement. L'académie bénéficie ainsi, dans le second degré, d'un taux d'encadrement très supérieur à la moyenne nationale (avec en moyenne 23 élèves par division contre 25 au niveau national).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Nilor](#)

Circonscription : Martinique (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27548

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2020](#), page 2077

Réponse publiée au JO le : [24 novembre 2020](#), page 8417